

Arrêté

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des Monuments Naturels et des Sites dans sa séance du 20 Avril 1931;

189

Vu l'engagement en date du 3 Juillet et 6 Novembre 1931 le Conseil Municipal de PEGE

Arrête :

Article premier

Le sourceillante de la PEGE et la promenade plantée d'arbres qui longe la rivière situées sur le

territoire de la commune de BEAUF, section H parcelles
cadastrales n° 1 et 2 (Côte-d'Or)

sont classés ~~en~~ parmi les sites et monuments naturels
de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire
ou pittoresque.

Art. 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du
département de la Côte-d'Or et au Maire de BEAUF qui
~~et~~ seront responsables, chacun en ce qui le concerne,
de son exécution.

Article 3.

Il sera transcrit au bureau des hypothèques de la
situation du site classé.

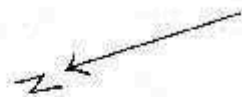
~~qui seront responsables chacun en ce qui le concerne~~
~~de son exécution~~

Paris, le 14 JAN 1922

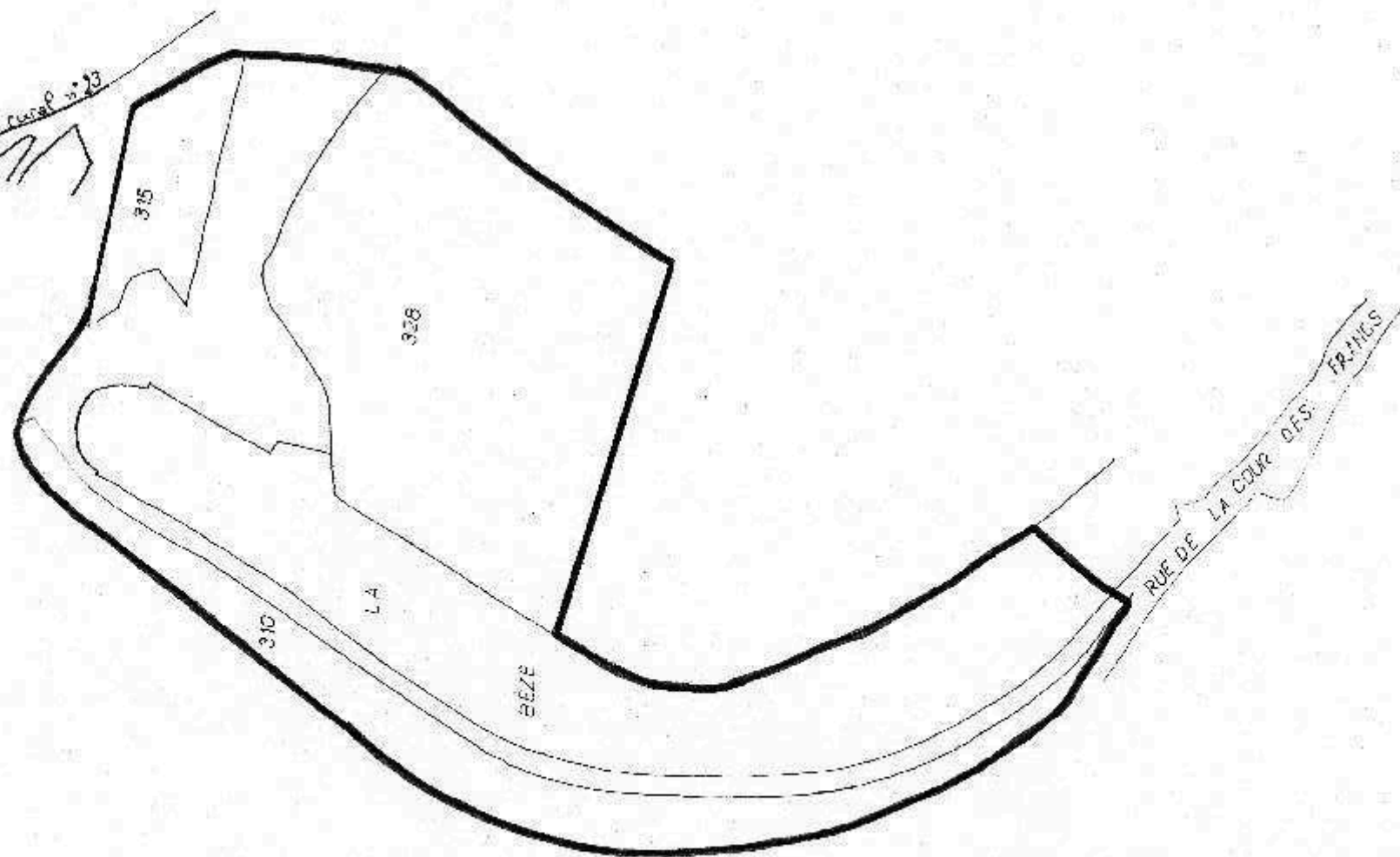
Th. R. M.

BEZE

— site classé



chemin rural n°23



Désignation: Source de la Bèze

Date: Site classé : 4 janvier 1932

Description: Source de la Bèze et promenade plantée d'arbres qui longe la rivière

Ancien cadastre

Section H

parcelles n° 1 et 2

Nouveau cadastre

Section BL

parcelles n° 310, 315 et 328